

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BROUSSES ET VILLARET
Séance du 17 janvier 2019**

Envoyé en préfecture le 18/01/2019

Reçu en préfecture le 18/01/2019

Affiché le

ID : 011-211100524-20190117-17012019-DE



L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme **NICOLAOU Danièle**, Maire.

Présents : Madame Danièle NICOLAOU ; Madame Virginie CUBEROS-BONNAFOUS ; Madame Pascale MARTINEZ ; Monsieur Jacques HOUGNON ; Monsieur Olivier BOURJADE ; Monsieur Pierre DELPECH ; Monsieur Gérard DARLY ;

Absents excusés : Monsieur DURAND André a donné procuration à Monsieur Olivier BOURJADE ; Monsieur PEDEZZANI Thierry a donné procuration à Madame Danièle NICOLAOU ; Monsieur Laurent VAN EERSSEL ;

Secrétaire : Madame Virginie CUBEROS-BONNAFOUS ;

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du conseil municipal en date du 28 novembre 2018
- Contrat unique d'insertion
- Résolution AMF
- Délibération modificative M14
- Protocole gendarmerie
- Questions diverses

Approbation du conseil municipal du 28 novembre 2018

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2018.

Aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Contrat unique d'insertion

Un Contrat parcours emploi compétences pourrait être recruté au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'un agent technique, à raison de 20 heures par semaine en période hivernale (janvier à mars et d'octobre à décembre), et de 35 heures en période estivale (avril à septembre).

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois renouvelable un an à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'embaucher un agent sous contrat unique d'insertion.

Résolution AMF

Madame Le Maire présente la résolution de l'AMF, et propose au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal décide **de ne pas soutenir** la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement (4 voix contre, 4 abstentions, et 1 voix pour)

Délibération M14

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal des dépassements de crédits de certains comptes et qu'il est nécessaire d'effectuer les modifications suivantes :

6411 (Personnel Titulaire) : + 174.57€

022 (Dépenses imprévues) : - 174.57€

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver cette délibération.

Protocole gendarmerie

Vu la création de la communauté de brigades (COB) de gendarmerie de la Montagne Noire visant à améliorer la qualité du service de proximité et de contact de la gendarmerie en zone rurale suite à la réorganisation de la COB de Conques-sur-Orbiel ;

Madame le Maire présente au conseil municipal le protocole relatif aux services de proximité mis en place dans le cadre de la création de la communauté de brigades de gendarmerie de la Montagne Noire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le protocole proposé par la gendarmerie.

Questions diverses

Les conseillers municipaux se concertent sur une communication à la population, afin de mettre en place un débat.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal est clos à 21 heures.

Le secrétaire

Madame le Maire

